



## NATUREN EV

Version 1 / F  
10200001853

1/5

Date de révision: 07.08.2007  
Date d'impression: 07.08.2007

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Informations sur le produit

Nom commercial	NATUREN EV
Code du produit (UVP)	05925479
Utilisation	Insecticide
Société	Bayer Environmental Science 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : <a href="mailto:fds-france@bayercropscience.com">fds-france@bayercropscience.com</a>
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Pas de dangers particuliers connus.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Nature chimique

Concentré émulsionnable (EC)  
Huile de colza 790 g/l EC

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Conseils généraux

Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

#### Inhalation

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

#### Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

#### Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### Avis aux médecins



## NATUREN EV

Version 1 / F  
102000001853

2/5

Date de révision: 07.08.2007  
Date d'impression: 07.08.2007

### Traitement

Traiter de façon symptomatique.  
En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche

### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :  
oxyde de carbone (CO)  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### Méthodes de nettoyage

Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.  
Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre 13.  
"Considérations relatives à l'élimination".

### Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger  
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

### Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs  
Conserver dans le conteneur original.  
Précautions pour le stockage en commun  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

---

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE



## NATUREN EV

Version 1 / F  
10200001853

3/5

Date de révision: 07.08.2007  
Date d'impression: 07.08.2007

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent). Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.
Mesures d'hygiène	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Mesures de protection	Ne pas inhaler les vapeurs. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections citées ci-dessus.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect

Forme	liquide, huileux
Couleur	jaune

### Données de sécurité

pH	4 - 4,4 à 1 % émulsion dans l'eau
----	--------------------------------------



## NATUREN EV

Version 1 / F  
102000001853

4/5

Date de révision: 07.08.2007  
Date d'impression: 07.08.2007

---

Densité	env. 0,93 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	émulsionnable

---

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans des conditions normales.
-----------------------	---

---

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg L'information se rapporte au composé principal.
-------------------------------	---

---

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire  
Pas de résultats d'études écotoxicologiques disponibles.

---

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

#### Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations nationales et internationales de transport de matières dangereuses.

---

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

Non soumis à étiquetage réglementaire

**Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)**



## NATUREN EV

Version 1 / F  
10200001853

5/5  
Date de révision: 07.08.2007  
Date d'impression: 07.08.2007

### Classification:

Sans classement

### Phrase(s) S

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

### Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1155 : Dépôts de produits agropharmaceutiques.

### Prévention médicale

Non concerné

---

## 16. AUTRES DONNÉES

### Autres informations

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--